



Le Pass Sanitaire dans le sport

A partir du 21/07/2021

ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COUVERTS (X) OU DE PLEIN AIR (PA)		
CAPACITÉ DE L'ERP	CONDITION D'ACCÈS	À RETENIR
50 personnes et plus*	PASS SANITAIRE	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Moins de 50 personnes	SANS PASS SANITAIRE	Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies

pass **COVID-19** sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 48h.

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 11 jours et
de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application TousAntiCovid



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)



0 800 130 000

18h-18h

À PARTIR DU 21/07

#COVID19

Les équipements et événements sportifs accueillant 50 personnes et + sont soumis au pass sanitaire présenté via l'appli TousAntiCovid ou au format papier, avec :

- Un schéma vaccinal complet (2^{ème} dose + 7 jours) *ou*
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h *ou*
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19



À PARTIR DU 21/07

#COVID19

**Le pass sanitaire s'impose
aux spectateurs et pratiquants dès
que l'équipement ou l'événement
sportif accueille 50 personnes et +.**

L'organisateur de l'activité ou le gestionnaire de l'équipement sportif est responsable du contrôle du pass sanitaire.

Téléchargez l'application TousAntiCovid Verif pour procéder à la vérification du pass sanitaire.

* Les données de santé restent confidentielles et ne sont pas conservées.

